



Schmidlin™

Garantie

individually swiss made.

Garantie

Garantie sur les baignoires, receveurs de douche, fonds de douche et lavabos

Nos baignoires, receveurs de douche, fonds de douche et lavabos bénéficient d'une garantie fabricant de 30 ans. La garantie couvre tous les défauts techniques liés à la fabrication. Tous les autres défauts, en particulier ceux résultant d'une mauvaise manipulation ou d'une influence extérieure, ne sont pas couverts par la garantie.

La garantie s'applique uniquement à condition que le produit ait été monté dans les règles de l'art par un installateur sanitaire et en respectant les recommandations et instructions de montage, ainsi que les règlements et les normes applicables.

Pour les produits munis du revêtement de surface anti-saletés GLASUR PLUS, la garantie couvre également le traitement de surface GLASUR PLUS.

Pour les produits munis du revêtement antidérapant ANTIGLISS PRO, la garantie couvre également le traitement de surface ANTIGLISS PRO.

Garantie sur les baignoires avec système Whirl

Nos systèmes Whirl bénéficient d'une garantie fabricant de 2 ans. La baignoire elle-même bénéficie d'une garantie de 30 ans. Les composants techniques du système Whirl, y compris optionnels, font l'objet d'une garantie de 2 ans à compter de la confirmation de mise en service du système Whirl. Si un contrat de maintenance est conclu dans les 3 mois suivant la mise en service du système Whirl, la garantie est étendue à 4 ans, sous réserve de conserver le contrat de maintenance pendant cette même durée. La garantie couvre tous les défauts techniques liés à la fabrication. Tous les autres défauts, en particulier ceux résultant d'une mauvaise manipulation ou d'une influence extérieure, ne sont pas couverts par la garantie.

La garantie s'applique uniquement à condition que la baignoire avec système Whirl ait été montée par un professionnel en respectant les instructions de montage, ainsi que les règlements et les normes applicables, et que la mise en service ait été confirmée sur la carte d'enregistrement.

La garantie ne couvre notamment pas les dégâts et coûts suivants :

- Dommages dus à des impuretés contenues dans l'eau utilisée (p. ex. produits de bain ou cosmétiques inadaptés, particules de saleté, entartrage, ou effets chimiques ou électrochimiques).
- Frais liés à l'absence de trappe de visite ou à l'inadéquation de celle-ci.

Garantie sur les accessoires

Tous les accessoires Schmidlin bénéficient d'une garantie de 2 ans. Pour les articles issus du commerce, les garanties du fabricant respectif s'appliquent.

SchmidlinTM

Wilhelm Schmidlin AG
Gotthardstrasse 51
CH-64114 Oberarth

Fon +41 41 859 00 60
Fax +41 41 859 00 79
info@schmidlin.ch
www.schmidlin.ch